

20191209\_DL\_04

**OBJET :**

Grille tarifaire des services mutualisés 2020

**Date de convocation :**

3 décembre 2019

**Date de séance :**

9 décembre 2019

**Date d'affichage :**

10 janvier 2020

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 16

**Membres votants :** 29

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

**Secrétaire de séance :** Claude DEFLESSELLE

**Pouvoirs :** Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE  
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA  
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE  
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET  
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE  
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ  
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT  
Annie VERRIER à Denis DEMARCY  
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ  
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE  
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE  
Florence RODINGER à Laurent PARSIS  
Emile FOIREST à Didier REMY

*Le syndicat mixte Somme Numérique propose aux collectivités et établissements publics de son périmètre de compétence des services mutualisés d'administration électronique liés principalement au passage à la dématérialisation des actes et procédures administratives. Son offre de service s'élargit dans le domaine de l'hébergement et la sauvegarde notamment, se basant sur l'infrastructure sécurisée du Data center acheté en 2019,*

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 approuvé lors de la séance du comité syndical du 14 novembre 2019,

Considérant l'enjeu pour le syndicat mixte Somme Numérique de disposer d'une offre de services mutualisés complète et répondant aux besoins de ses membres dans le cadre de la mise en œuvre du centre de services numériques mutualisés dans le nouveau data center,

## DELIBERE

**ARTICLE 1 – L’offre de services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique comprend :**

- l’accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale [www.marchespublics596280.fr](http://www.marchespublics596280.fr);
- la gestion et le renouvellement des noms de domaine ;
- l’hébergement d’un site Web simple sur serveur mutualisé ;
- l’accès à la plateforme IRIS et ses services de base (flux comptables, contrôle de légalité, parapheur et signature électronique des documents, mail sécurisé et module de convocation) ;
- la messagerie collaborative Zimbra ;
- le groupement de commandes Télécoms ;
- le Service Electronique Sécurisé d’Archivage Mutualisé ;
- la sauvegarde et le stockage synchronisé ;
- la solution de bornes Wifi public dite « wifisomme » ;
- la mise à disposition de machines virtuelles ;
- l’hébergement physique de serveurs.

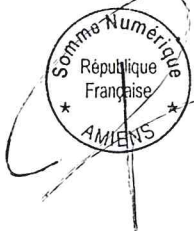
**ARTICLE 2 – La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.**

**ARTICLE 3 – La convention-type destinée à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte est mise à jour tenant compte de la nouvelle offre de services introduite par la présente délibération.**

**ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

Le Président de Somme Numérique  
Certifie que ce document a été

Transmis le - 9 JAN. 2020



à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité